

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

Date de Convocation : 05 mai 2026

Présents : MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BONNIN Isabelle, CHABOT Claude, DANDEU Stéphanie, DRON Rachel, HAMON Marina, HERPIN Jean-Marie, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MERZEAU Aurélien, TYDTGAT Liliane

Pouvoirs : de Stéphanie BONNIN à Rachel DRON – de Nadine GIRAUDEAU à Stéphanie DANDEU

Secrétaire de séance : BARBIER Mathieu

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026
- Programme voirie 2026 : étude de devis pour les travaux
 - PATA (Point A Temps Automatique)
 - Aménagement du parking du cabinet infirmier
 - Remplacement de buses à La Barauderie (Route de Bon Espoir)
 - Réalisation d'un diagnostic voirie par le Syndicat Départemental de la voirie
 - Demandes de subvention pour ces travaux
- Défense Incendie à La Pointe : signature d'une convention pour la pose d'une bâche à incendie sur un terrain privé
- Vote des subventions aux associations
- Décision modificative au budget
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

2. Programme voirie 2026 : étude de devis pour différents travaux

Monsieur le Maire fait part du besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers et fait part que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus en mairie pour ces travaux.

<u>Travaux de Point A Temps</u>	13 013.70 € HT (devis SDV)
<u>Travaux aménagement du parking du cabinet infirmier</u>	32 486.15 € HT (devis MARCHAND)
<u>Remplacement de buses à La Barauderie</u>	32 172.84 € HT (devis SDV)

Il est également proposé de réaliser un diagnostic de la voirie par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un coût estimé à environ 1 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir les devis pour l'ensemble de ces travaux de voirie
- de solliciter l'aide départementale pour ces travaux sur voirie communale accidentogène, pour les travaux d'aménagement du parking, le PATA et pour le busage à La Barauderie
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative (opération 60)
- de faire réaliser un diagnostic de la voirie par le Syndicat de la Voirie

3. Défense Incendie à la Pointe : signature d'une convention pour la pose d'une bâche à incendie sur un terrain privé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du schéma de défense extérieure contre l'incendie, et afin de desservir le secteur de La Pointe non couvert actuellement, il convient de signer une convention de mise à disposition d'un terrain d'environ 100 m² avec Mesdames MOUCLIER Isabelle et Evelyne pour permettre l'installation d'une bâche à La Pointe de MAZERAY sur ce terrain cadastré, section AA n° 39 et donne lecture du projet de convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec Mesdames MOUCLIER pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle section AA n° 39
- à déposer une déclaration préalable de travaux pour l'installation d'une bâche de défense incendie sur ce terrain
- à signer tous autres documents relatifs à ce dossier

4. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues en mairie

Après étude des différentes demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, excepté pour la subvention du tennis, des p'tits drôle du RPI et de l'ASCM , 1 abstention pour le tennis club (Jean-Marie HERPIN), 1 abstention pour Les P'tits Drôles du RPI (Aurélien MERZEAU) et 1 abstention pour l'association sportive des cavaliers de Mazeray, (Mathieu BARBIER) d'attribuer les subventions suivantes :

	Rappel 2025	Vote 2026
ACCA	500 €	600 €
ASS SPORTIVE DES CAVALIERS (prix de la Commune)	475 €	475 €
TENNIS CLUB	100 €	150 €
ASSOC LE 18^{ème} SIECLE DES LUMIERES	100 €	100 €
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	50 €	50 €
LES P'TITS DROLES DU RPI	250 €	250 €
FC MAZERAY	265 €	265 €
MOTO CLUB ANGÉRIEN (prix de la Commune)	475 €	475 €
Course cycliste vélo club Savinois	150 €	150 €

Les crédits seront inscrits au budget 2026 par décision modificative (article 65748)

5. Vote de la décision modificative n° 1 au budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2026 :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
615231 – entretien voirie - 62 515 €	
65748 – subventions personnes droit privé 2 515 €	
023 – virement à la section d'investissement 60 000 €	
TOTAL 0 €	0 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
231 – op 60 – travaux voirie	60 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	60 000 €
TOTAL	60 000 €		60 000 €

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du conseil municipal **vendredi 5 juin 2026 à 19h**
- Recrutement d'un agent saisonnier à raison de 24 h hebdomadaires à partir du 1^{er} Juin 2026 pour une durée de 3 mois
- Présentation de l'organisation de la location des salles municipales et associatives (planning d'astreintes, kit d'astreinte ,...)

Prochaines manifestations

Les 23 et 24 mai : jumping TDA au Centre Equestre

Le 24 mai : descente de caisses à savon organisée par les P'tits drôles du RPI

Fin de la séance à 23h10,

Le secrétaire de séance,
Mathieu BARBIER

Le Maire,
Sylvain MARCHAL